



## DÉCISION

Décision n°SR/AF/2024/ 220

Fabrication et pose de cabines sanitaires pour le groupe scolaire Anne de Kiev

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, affichée le 6 juillet 2020 et reçue par la Sous-Préfecture de l'Arrondissement de SENLIS le 6 juillet 2020, portant délégations au Maire de Senlis en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article R2122-9-1,

CONSIDERANT que des cabines sanitaires doivent être installées au groupe scolaire Anne de Kiev,

CONSIDERANT que l'offre de la société TRECCANI ET FILS est économiquement avantageuse,

## DÉCIDONS

**Article 1** – La conclusion d'un marché public relatif aux travaux de fabrication et pose de cabines sanitaires pour le groupe scolaire Anne de Kiev avec la société TRECCANI ET FILS, 160 Chaussée Jules César - 95130 LE-PLESSIS-BOUCHARD.

**Article 2** – Le marché débute à compter de la notification de l'ordre de service et prend fin à l'achèvement des travaux, dans le respect du planning convenu avec la Ville.

**Article 3** – Le montant de la prestation est de 42 523,00 € H.T., soit 51 027,60 € T.T.C.

**Article 4** – Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget Ville.

**Article 5** – Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire, pour saisir le tribunal administratif, 14 rue Lemerchier - 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 6** – L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La Sous-préfecture de Senlis,
- Le Receveur de Senlis,
- L'intéressé



A Senlis, le 6<sup>e</sup> 9 JUIL. 2024  
Par délégation du Maire,

Patrick GAUDUBOIS  
2<sup>ème</sup> adjoint

Cette décision a été,  
Reçue en Sous-Préfecture le : 9 JUIL. 2024  
Notifiée le : 9 JUIL. 2024  
Publiée sur le site internet de la Ville : 9 JUIL. 2024